

No de résolution

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Parchemin

PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES ÉCOLE DU PARCHEMIN

**Procès-verbal de la cinquième séance du conseil d'établissement tenue le
10 juin 2020 à 19 h, en vidéoconférence Teams**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Christine Archambault,	secrétaire d'école
Sylvie Blais,	parent
Jérémie Chevalier,	parent
Nancy Cocks,	enseignante
Gwendoline Coquet,	parent
Jacques Cossette,	enseignant
Katie Gagnon,	enseignante
Manon Hébert,	parent
Diane Morneau,	représentante de la communauté
Carole Rock,	technicienne en Service de garde
Cindy Villeneuve-Asselin,	parent

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Nathalie Chenette,	directrice
Julie Jutras,	parent substitut

AUCUNE ABSENCE

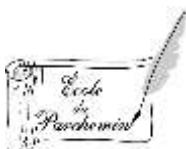
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

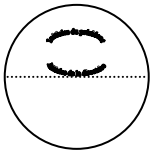
1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Sylvie Blais préside le début de la rencontre qui se fait aujourd'hui en vidéoconférence. Elle accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire

Christine Archambault sera le secrétaire pour cette réunion.





3. Adoption de l'ordre du jour du 10 juin 2020

Il est proposé par Jacques Cossette, secondé par Carole Rock, d'accepter l'ordre du jour présenté, avec l'ajout suivant au varia :

- Rapport annuel des activités du CÉ

CE-19-20-26

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée du 25 février 2020

Il est proposé par Nancy Cocks, secondé par Manon Hébert, d'accepter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

CE-19-20-27

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5. Affaires relatives au procès-verbal du 25 février 2020

Nous aurons une orthophoniste, à raison d'une journée par semaine pour la prochaine année scolaire. Elle s'appelle Eve-Marie Lanouette.

6. Paroles au public

Rien à signaler.

7. Étude des dossiers

7.1. DÉCISIONS

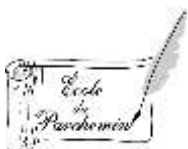
7.1.1. Approuver les principes d'encadrement des frais chargés aux parents pour 2020-2021

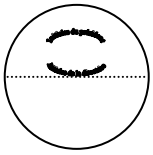
Nathalie Chenette informe les membres que les principes d'encadrement du coût des documents et de la liste des effets scolaires pour 2020-2021 seront les mêmes que l'année en cours. Ces principes visent le matériel didactique non couvert par le droit à la gratuité, soit les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe. On encourage l'achat de matériel réutilisable et de prendre soin du matériel.

Il est proposé par Cindy Villeneuve-Asselin, secondé par Manon Hébert d'approuver les principes d'encadrement du coût des documents et de la liste des effets scolaires.

CE-19-20-28

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ





7.1.2. Approuver les frais chargés aux parents pour 2020-2021

Nathalie Chenette présente le document des frais chargés aux parents pour chaque degré et souligne les modifications par rapport aux listes de l'année passée. Les montants totaux par degré sont similaires à ceux des années précédentes sauf pour la première année où l'augmentation est plus grande suite à l'ajout de 2 cahiers, par contre le montant total est comparable avec celui de la 2^e année. Il faut noter que le montant des cahiers d'activités pourrait varier légèrement, car nous n'avons pas encore obtenu les derniers prix des offres permanentes pour les cahiers et nous devons également déduire la ristourne du retour des taxes fédérales et provinciales, si nécessaire.

Il est proposé par Jérémie Chevalier, secondé par Gwendoline Coquet, d'approuver les listes des cahiers d'activités, cahiers maison et photocopies à charger aux parents pour l'année 2020-2021 telles que présentées.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE-19-20-29

7.1.3. Approuver les listes des effets scolaires pour 2020-2021

Il y a une liste d'effets scolaires imagée pour le préscolaire et une liste régulière pour le primaire. Nathalie Chenette mentionne les changements par rapport à l'année passée. Il y a très peu de changements.

Il est proposé par Carole Rock, secondé par Manon Hébert, d'approuver les listes des effets scolaires pour tous les niveaux pour l'année 2020-2021 telles que présentées.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE-19-20-30

7.1.4. Approuver les encadrements au service de garde pour 2020-2021

Quelques corrections ont été apportées au document du service de garde sur les règlements et inscription. Nathalie Chenette souligne ces changements. Le contenu est sensiblement le même que l'an passé. Les dates ont été changées et le tarif journalier est passé de 8,35 \$ à 8,50 \$.

Il est proposé par Katie Gagnon, secondé par Gwendoline Coquet, d'approuver les encadrements au service de garde 2020-2021 tels que présentés, en corrigeant partout dans le document *Centre de services scolaires des Patriotes* au lieu de *Commission scolaire des Patriotes*.

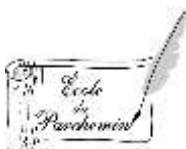
APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

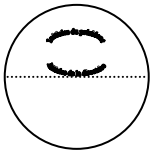
CE-19-20-31

7.1.5. Approuver le budget 2020-2021 (école et Service de garde)

Nathalie Chenette explique chaque point de dépenses, d'allocations, autres revenus et retenues du budget 2020-2021. Elle répond aux questions des membres.

Quelques points à noter :





Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Parchemin

- La montant non utilisé de la subvention de 7 000 \$ « À l'école on bouge » pour l'année 2019-2020 n'est pas transféré à la prochaine année scolaire. C'était la dernière année de ce programme à notre école.

- Au service de garde, un poste a été aboli pour la prochaine année scolaire et deux postes ont été amputés de quelques heures.

Il est proposé par Jérémie Chevalier, secondé par Gwendoline Coquet, d'adopter le budget de l'école et du service de garde pour l'année 2020-2021 tel que présenté.

CE-19-20-32

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.6. Approuver la date de l'Assemblée générale des parents de septembre prochain

À la suggestion des enseignants de ne pas tenir la rencontre des parents trop rapidement et en tenant compte d'un décret qui oblige les conseils d'établissement à tenir l'assemblée générale avant le 18 septembre 2020, le Conseil d'établissement s'entend pour la date du 16 septembre 2020 pour tenir cette rencontre. Comme pour les années passées, elle se tiendra le même soir que les rencontres de parents.

Il est proposé par Manon Hébert, secondé par Cindy Villeneuve-Asselin, d'approuver la date du 16 septembre prochain vers 19 h 15 pour tenir l'Assemblée générale des parents.

CE-19-20-33

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.7. Approuver le choix de la photo scolaire

Les parents sont satisfaits des photographies d'élèves de cette année. Il est donc décidé de reconduire le contrat avec la compagnie Studio Piximage. Les dates prévisionnelles pour la prise des photos sont les 9 et 10 septembre prochains.

Il est proposé par Carole Rock, secondé par Gwendoline Coquet, d'approuver le choix de Studio Piximage pour le photographe scolaire pour l'année 2020-2021.

CE-19-20-34

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

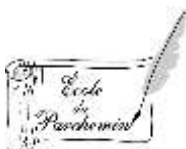
7.2. DISCUSSION

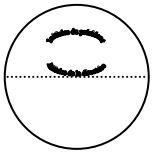
Rien à discuter.

7.3. INFORMATION

7.3.1. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Une copie a été envoyée aux membres par courriel. Avec la situation particulière provoquée par la COVID-19, il n'a pas été possible d'apporter des changements au plan de lutte cette année. Il sera donc reconduit tel quel et sera réévalué d'ici le 30 septembre prochain.





7.3.2. Règles de conduite 2020-2021 (code de vie)

Une copie du code de vie à l'école a été envoyée aux membres, la même qui se retrouvera dans l'agenda des élèves. Encore un fois, dû à la situation particulière entraînée par la COVID-19, le code de vie n'a pu être révisé cette année. Le travail à cet effet est reporté à la prochaine année scolaire.

7.3.3. Choix des manuels scolaires 2020-2021

Les enseignants ont choisi de conserver ou d'ajouter des cahiers d'exercices pour la prochaine année scolaire dans le cas où l'enseignement devait se poursuivre à la maison, que ce soit pour un ou plusieurs élèves, car il est plus facile de travailler avec des cahiers dans cette situation.

7.3.4. Travaux de peinture

Quatre classes seront peinturées dans les prochaines semaines, soit les deux classes de 1^{re} année et les deux classes de 4^e année, toutes au rez-de-chaussée. Après cela, il ne restera que les classes de maternelle, musique et les corridors à être peinturés.

7.3.5. Organisation scolaire 2020-2021

Nathalie Chenette informe les membres du CÉ que pour la prochaine année scolaire, il y aura deux classes par niveau, de la maternelle à la 6^e année.

7.3.6. Surveillance des dîneurs

Nathalie Chenette présente le document *Inscription au service des dîneurs*. Les seuls changements, pour l'année 2020-2021, concernent les tarifs. Le tarif annuel pour le 1^{er} et le 2^e enfant d'une même famille passe de 282 \$ à 317 \$, et pour le 3^e enfant, il passe de 141 \$ à 158,50 \$. Pour les enfants suivants, cela reste gratuit.

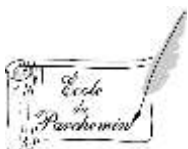
8. Parole à l'OPP

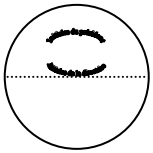
Seule une activité de désherbage/entretien du parterre a eu lieu depuis plusieurs mois, encore une fois dû à la COVID-19.

9. Varia

9.1.1. Rapport annuel des activités du Conseil d'établissement

Le rapport annuel des activités du Conseil d'établissement doit être approuvé avant le 30 juin ou avant la prochaine assemblée générale des parents. Comme il n'est pas tout à fait terminé en date d'aujourd'hui, les membres du Conseil d'établissement ont convenu qu'une séance extraordinaire aurait lieu le 29 juin à 19 h à cet effet.





Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Parchemin

9.1.2. Activité de fin d'année pour les élèves de 6^e année

Nos élèves finissants de 6^e année sont invités à se présenter à l'école, à l'extérieur, le 23 juin prochain de 9 h à 10 h 30 pour une remise de diplômes et signature des albums, en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation. L'activité sera remise le jeudi 25 juin s'il pleut le 23 juin.

10. Prochaine rencontre et levée de l'assemblée

La prochaine rencontre aura lieu en septembre 2020, à une date à déterminer après les élections du Conseil d'établissement lors de l'Assemblée générale à l'école du Parchemin (16 septembre 2020). Il est proposé par Sylvie Blais, secondé par Manon Hébert, de lever l'assemblée. Il est 20 h 15.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE-19-20-35

Nathalie Chenette, Directrice

Sylvie Blais, Présidente

-----/-----/-----

Date d'adoption du procès-verbal

